



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mars 2024

Délibération n° 24C/02/03

Date de convocation : 15 mars 2024	Nombre de conseillers	
Date de publication : 26 mars 2024	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 49 Pouvoirs : 8 Votants : 57

Objet : Compte financier unique 2023 du budget principal

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Le Plessier sur St Just, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MMES BARTHE Isabelle, MM BETHELMY Taylor (suppléant de M. DOVERGNE Samuel), BIZET Régis, MME BRUNET Laurette, MM CANDELLOT Bertrand, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, MME DA SILVA Isabelle, MMES DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), DELAMARRE Béatrice, M. DENEUFBOURG Xavier, MME DESMARESCAUX Sabrina (suppléante de M. WARME Philippe), MM DEWAELE Bernard, DUBOUIL Bernard, MME DOLLEZ Colette, M. DUPONT Didier, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, MMES LEFEVRE Maryse, LEQUEN Astride, M. LEROY Gérard, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SOETAERT Francis, THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VINCENT Jocelyne (suppléante de M. MATTE Xavier), M. WAFFELAERT Eric.

Soit 49 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : MMES BENABBAS Stéphanie, BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MME DESMEDT Yveline, M. DOISY Hubert, MME DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FONTAINE Patrice, Gaignon Christophe, GESBERT Laurent, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, MATRON Matthias, MICHEL Thierry, POINSARD Cédric, ROUSSEAU Cyril, VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. Jean-Charles LEFEVRE (Avrechy) ;
MME BONNET Catherine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice
MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) à M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) ;
MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;
MME SOUDET Sylvie (Nourard le Franc) à MME LEQUEN Astride (Avrechy) ;
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. Jean-Michel HOEDT

Le président Olivier DE BEULE demande au doyen de l'assemblée, Didier LEDENT, d'assurer la présidence de séance.

Le président de séance, Didier LEDENT, demande au directeur général, de présenter ce point.

La communauté de communes avait été retenue par l'Etat pour expérimenter la mise en place du Compte Financier Unique (CFU) pour la période 2020-2023. Cette phase expérimentale étant arrivée à son terme, le CFU s'étend désormais à tous les budgets. Il est élaboré conjointement avec le comptable de la DGFIP pour présenter une information financière rationalisée et simplifiée et se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le Conseil,

Réuni sous la présidence de M. Didier LEDENT délibérant sur le compte financier unique 2023 du budget principal, dressé par M. Olivier DE BEULE, président de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que l'ensemble des étapes du processus de dématérialisation et d'échanges avec le service de gestion comptable de Saint-Just-en-Chaussée ont été réalisées ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

DONNE ACTE de la présentation du compte financier unique 2023 du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Présentée par fonction, telle que dans l'annexe 1, la section de fonctionnement présente un résultat de :

Chap	Dépenses (€)	11 672 119,88	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	2 827 423,05	57	0	0
012	Charges de personnel	3 316 554,10	57	0	0
014	Atténuation de produits	2 265 239,98	57	0	0
65	Autres charges de gestion courante	2 606 087,60	57	0	0
66	Charges financières	79 175,55	57	0	0
67	Charges exceptionnelles	140,00	57	0	0
68	Dotations aux Provisions	5 000,00	57	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	572 499,60	57	0	0

Chap	Recettes (€)	13 447 264,25	Pour	Contre	Abstention
013	Atténuation de charges	25 519,04	57	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	624 682,90	57	0	0
73	Impôts et taxes	9 919 280,77	57	0	0
74	Dotations, subventions et participations	2 668 142,95	57	0	0
75	Autres produits de gestion courante	186 225,39	57	0	0
76	Produits financiers	19,34	57	0	0
77	Produits exceptionnels	19 401,61	57	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 992,25	57	0	0

Vue d'ensemble (€)	Dépenses	Recettes
Total (y compris RAR)	11 672 119,88	13 447 264,25
RESULTAT D'EXERCICE		1 775 144,37
Résultat reporté		9 189 055,05
RESULTAT CUMULE		
Restes à réaliser	161 580,48	0,00
Solde d'exécution	10 964 199,42	

Section d'investissement

Opérations d'équipement

(Seules les opérations nouvelles sont soumises au vote)

	Dépenses (€)	Pour	Contre	Abstention
(13) Equipement espace de Baynast	50 965,36	57	0	0
(36) Renforcement PAV	153 750,74	57	0	0
(39) Réhabilitation Gymnase St Just	642,00	57	0	0
(40) Bâtiment de la Recyclerie	29 068,60	57	0	0
(42) Equipement service repas	3 612,00	57	0	0
(44) Réhabilitation gymnase Maignelay-Montigny	642,00	57	0	0
(51) Travaux, extension déchetteries Maignelay-Montigny et St-Just	8 077,28	57	0	0
(54) Maison Petite Enfance	127 599,58	57	0	0
(64) Conteneurs Déchets	13 236,00	57	0	0
(65) Aménagement du patrimoine	36 013,97	57	0	0
(68) Autres travaux communautaires	28 672,67	57	0	0
(69) Programme Pluriannuel Voiries (AP)	14,86	57	0	0
(70) Aménagements Touristiques	7 987,48	57	0	0
(73) Construction Maison santé pluridisciplinaire St Just	8 942,03	57	0	0
(74) Fonds Intervention Foncier	135 600,00	57	0	0
(78) Bâtiment administratif Saint Just	896 011,40	57	0	0
(79) Technopôle	69 369,60	57	0	0
(80) Matériel roulant et outillages	82 581,45	57	0	0
(204) Subventions	164 767,00	57	0	0
Total opérations d'équipement	1 817 554,02	57	0	0

	Recettes (€)	Pour	Contre	Abstention
(54) Maison Petite Enfance	110 591,00	57	0	0
Total opérations d'équipement	110 591,00	57	0	0

(€)	Dépenses	Recettes	Pour	Contre	Abstention
Opérations d'équipements	1 817 554,02	110 591,00	57	0	0
Opérations financières	380 886,43		57	0	0
Opérations non Individualisées		279 262,00	57	0	0
Opérations d'ordre	3 992,25	572 499,30	57	0	0
Opération pour compte de tiers					
Opérations patrimoniales	449 928,97	449 928,97	57	0	0

Vue d'ensemble (€)	Dépenses	Recettes
Total	2 652 361,67	1 412 281,27
RESULTAT D'EXERCICE		-1 240 080,40
Résultat reporté		1 363 329,18
RESULTAT CUMULE		123 248,78
Restes à réaliser	622 417,49	
Solde d'exécution	-499 168,71	

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE HORS RESTES A REALISER :

Section fonctionnement : 10 964 199,42 €
 Section investissement : 123 248,78 €

Excédent global de clôture /Fonds de roulement de fin d'exercice : 11 087 448,20 €

Pour rappel le fonds de roulement du début de l'exercice 2023 : 10 431 942,26 €

Le conseil,

A l'unanimité des membres présents,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;


ARRETE les résultats définitifs tels qu'ils viennent d'être résumés ;

DECIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 du budget principal comme suit :

- 123 248,78 € du résultat d'investissement sont reportés en recettes d'investissement (excédent au 001)
- 10 964 199,42 € du résultat de fonctionnement sont affectés comme suit :
 - o 10 964 199,42 € sont affectés à la section de fonctionnement en report à nouveau (excédent au 002)

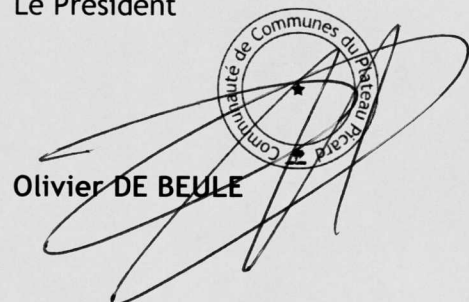
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Jean-Michel HOEDT

Le Président



Olivier DE BEULLE

Acte publié ou notifié le 26 mars 2024